

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

SEANCE DU : VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGR CINQ

DATE DE LA CONVOCATION : QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ

PRESIDENCE : M. David FOURNIER

PRESENTS : Mmes Sarah DEVEAUX, Anne GAGNIARD, Anne-Catherine LEPAGE, Murielle MAGDELEINE, M. Jacques MONTAIGNAC

REPRESENTES : Mme Cécile HELLE, Maire d'Avignon et Présidente par M. David FOURNIER, M. Claude NAHOUM par Mne Anne-Catherine LEPAGE, M. Henri REYNOUD par M. Jacques MONTAIGNAC

ABSENTS EXCUSES : Mme Nerte DAUTIER et Christine ZUCCA

DÉLIBÉRATION N° 2025-011 : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2024 ET DES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. AFFECTATION DU RESULTAT 2024 :

Le Directeur présente le rapport de gestion de l'exercice 2024.

Il indique qu'il est nécessaire d'entendre le Commissaire aux comptes;

Ce dernier présente ses rapports :

1. Rapport au Comité d'Audit
2. Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.
 - ✓ Conventions soumises à l'approbation du COS : aucune convention au cours de l'exercice écoulé n'a été soumise à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions des articles L.225-38 du Code de Commerce et R. 514-32 du Code Monétaire et Financier.
 - ✓ Conventions déjà approuvées par le COS : il n'existe aucune convention déjà approuvée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Directeur propose d'affecter le résultat excédentaire de **310 574.61 €** de la façon suivante :

- au crédit du compte 105-2, boni prescrits capitalisés pour **51 257.55 €** (recette du compte 875-1)
- au crédit du compte 105-1, excédents capitalisés pour **259 317.06 €**

Vu le compte financier de l'Agent-comptable,

Vu les rapports :

➤ Du Directeur,

➤ Du Commissaire aux comptes, rapport au comité d'audit, rapport général sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions règlementées,

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte des rapports du commissaire aux comptes, prend acte et approuve le rapport de gestion du directeur de l'exercice 2024 et les comptes annuels publiables de l'exercice clos le 31/12/2024.

- décide d'affecter le résultat arrêté à la somme de **310 574.61 €** de la façon suivante :

- en comptabilité publique : au compte 105-2, bonis prescrits capitalisés pour **51 257.55 €** afin de retracer le montant de ces bonis et au compte 105-1, excédents capitalisés pour **259 317.06 €**.

- en comptabilité bancaire : aux fonds propres de l'établissement, au crédit du compte 574000 pour le montant de l'excédent soit **310 574.61 €**.

Pour extrait conforme du Conseil
D'Orientation et de Surveillance,

Le Vice-Président,



LE DIRECTEUR,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . informe qu'en application des dispositions du décret n° 1025 du 28 novembre 1983, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes et ce dans un délai de deux mois à compter de leur notification



PROFIL

UN ANCRAGE HISTORIQUE AU TERRITOIRE

Le Griffon :



Dans les mythologies de l'ancienne Mésopotamie puis de la Grèce Antique, le Griffon est présenté comme une créature fabuleuse mi- aigle, mi- lion, farouche gardien des trésors. Il figurait dans les armoiries de la ville de Pérouse dans laquelle est créé, en 1462, le premier Monte di Pieta italien, banque à but caritatif, à l'initiative du moine Barnabé de Terni. C'est à ce double titre de gardiennes des objets remis en gage et d'héritières des Monts de Piété, que les Caisses de Crédit Municipal utilisent aujourd'hui cet emblème.

Le griffon d'aujourd'hui pour notre établissement se caractérise par un ancrage fort à son identité avignonnaise : le nom commercial est intégré au logo, les pattes avant sont reliées aux pattes arrière par une arche rappelant le pont Saint Bénézet, le griffon avance mais en regardant en arrière son riche passé. Par ailleurs, la solidité de l'institution est confirmée par sa stature debout sur ses quatre pattes et la sécurité par l'aile déployée.



Création du Mont de Piété d'Avignon, le tout premier en France :

La Congrégation Notre-Dame de Lorette fondée en 1577 à Avignon est érigée en Mont de Piété le 17 avril 1610.



Elle recueille l'approbation pontificale du Pape Paul V le 22 juillet 1612. Cette bulle papale légalise ainsi le prêt sur gage aux populations défavorisées d'Avignon et du Comtat Venaissin, états pontificaux jusqu'en 1792. **L'établissement connaît un succès permanent et prospère dans les vastes bâtiments de sa fondation, rue Saluces. Son activité n'a jamais été interrompue sauf sous la révolution française.**

Pour financer sa mission sociale, les dons et le bénévolat ayant peu à peu disparu, l'établissement a toujours su créer au cours de son histoire des activités annexes qui ont, elles aussi, joué un rôle essentiel pour la vie économique locale :

- la condition des soies en 1802,
- la Caisse d'épargne d'Avignon en 1832



- le bureau de pesage des soies en 1865,
- le magasin général des soies en 1912,

Autres dates importantes :

- 1918 : Les "Monts de Piété" sont autorisés à gérer des comptes de dépôt et à modifier leur dénomination pour devenir des Crédits Municipaux.
- 1924 : La Caisse d'Épargne quitte notre siège historique de la rue Saluces pour la rue Joseph Vernet et devient progressivement indépendante.
- 1949 : Sur délibération de son Conseil, le Mont de Piété d'Avignon devient le Crédit Municipal d'Avignon.
- 1954 : Les Crédits Municipaux sont autorisés à consentir des prêts aux fonctionnaires.
- 1984 : La loi bancaire donne aux Crédits Municipaux un statut d'établissements de crédit.
- 1986 : Le Crédit Municipal quitte définitivement la rue Saluces pour s'installer rue Viala. Dans le siège historique est installé le service des archives municipales, gardien du musée du Mont de Piété.
- 1992 : La loi portant réforme des Caisses de Crédit Municipal réaffirme leur rôle social et définit leur statut d'établissement public communal.
- 1998 : La commune d'Avignon fait un apport en dotation au Crédit Municipal.
- 2008 : 2 décrets, l'un portant sur l'organisation des Caisses de Crédit Municipal, l'autre sur les prêts sur gages confortent leur statut d'établissement public et leur rôle social.

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Présidente

Madame Cécile HELLE,
Maire d'Avignon,

Vice-Président

Monsieur David FOURNIER,
Adjoint au Maire, Conseiller communautaire,
Président de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal

Membres élus

Madame Anne GAGNIARD,
Conseillère municipale, Membre de la CAO

Madame Anne-Catherine LEPAGE,
Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS d'Avignon, Membre de la CAO

Monsieur Claude NAHOUM,
1^{er} Adjoint au Maire

Membres nommés

Madame NERTE DAUTIER, membre suppléante de la CAO

Madame Sarah DEVEAUX, membre suppléante de la CAO

Monsieur Jacques MONTAIGNAC,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier des Arts et Lettres, Officier de l'Ordre National du Mérite

Monsieur Henri REYNOUD,
Chargé du Comité des Œuvres Sociales de l'établissement, membre suppléant de la CAO

ADMINISTRATION

DIRECTION GENERALE, Direction commerciale, Contrôles

Jean-Dominique FAEDDA, Directeur Général
Philippe BLANC, Directeur Général Adjoint

AFFAIRES JURIDIQUES, CONFORMITE et RISQUES

Laurence BERNARD, Chargée des affaires juridiques, de la conformité et des risques

INFORMATIQUE

Agnès GEYNES, Responsable de l'informatique et de la sécurité des systèmes d'information
Sébastien BOETSCH, Adjoint

AGENCE COMPTABLE

Gilles BERNARD, Agent-comptable
Élisabeth SOUBEYRAN, Adjointe, Responsable du recouvrement et des valeurs

SERVICES BANCAIRES

Alain GOUAS, Responsable des services bancaires

PRETS SUR GAGE

Ouarda LATRECHE, Responsable du service des prêts sur gage et des ventes du siège

AGENCE de Carpentras

Jean-Marc VALCROSE, Responsable d'agence

AGENCE de Valence

Christel MICHEL, Responsable d'agence

AGENCE d'Arles

Caroline ROUSSEL, Responsable d'agence

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M Philippe ROUX, Ekylis Audit

COMMISSAIRES- PRISEURS

AVIGNON et CARPENTRAS, Maîtres Patrick ARMENGAU et Xavier BIGAUD
VALENCE, Maître David MONTEILLET
ARLES, Maître Christelle GOUIRAND

AUDIT

Nicolas Le Moual, PricewaterhouseCoopers Advisory, Neuilly/Seine (PWC),
contrôles périodiques

MÉDIATEUR

Société pour le Développement des Techniques Bancaires (SDTP, médiateur de la FBF)



ZONE D'INFLUENCE

SIEGE SOCIAL

2 rue Viala-BP 80212 –
84009 Avignon Cedex 1
Tél. 04.90.80.60.20 –

www.cmavignon.com

www.facebook.com/creditmunicipalavignon/

L'Agence d'Avignon assure des
permanences sur RDV à :
Centre Hospitalier d'Avignon

AGENCE de CARPENTRAS

38 avenue Wilson, Place Terradou –
84200 Carpentras–
Tél. 04.90.63.40.00

L'Agence de Carpentras assure des
permanences sur RDV à

ORANGE

AGENCE de VALENCE

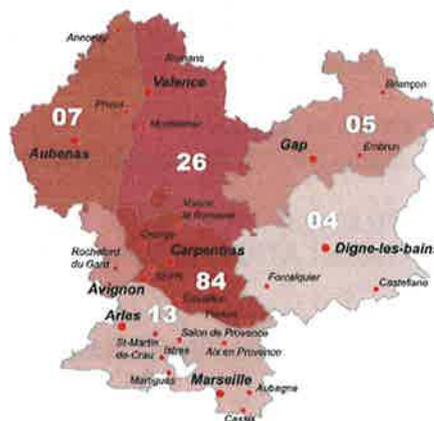
302 avenue Victor Hugo –
26000 Valence –
Tél. 04.75.40.16.11

AGENCE D'ARLES :

24 Bd Émile Combes – 13200 ARLES –
Tél. 04.90.47.06.97

L'agence d'Arles assure des permanences
sur RDV à

SALON, ISTRES, MARTIGUES



RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ETABLISSEMENT

Le Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public local. Ses interventions dans le financement ou l'accompagnement des particuliers privilégient la proximité avec un rayonnement principalement régional et participent au développement du tissu économique et social.

Le prêt sur gage permet de donner une utilité économique à des objets qui à l'origine avaient une simple vocation vestimentaire ou décorative. Il met en lumière leur valeur d'échange en permettant à leur propriétaire d'obtenir un financement contre leur dépôt en garantie au Crédit Municipal.

1/ Une responsabilité sociale

Depuis 2019, le Crédit Municipal d'Avignon a développé son engagement d'acteur social par la mise en œuvre de mesures privilégiant la santé au travail des agents et la réduction de l'impact environnemental des activités de l'établissement. En 2020, afin d'encourager l'emploi de moyens de déplacement alternatifs à l'emploi de la voiture par le personnel, une prime spécifique a été mise en place.

L'établissement applique des mesures salariales en accord avec le statut de la Fonction Publique, en cohérence avec les fonctions et en respectant l'égalité hommes/femmes. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités. Chaque agent dispose d'un siège ergonomique et des travaux ont été réalisés pour l'amélioration des locaux. La Médaille du travail est mise en place et permet de valoriser l'expérience du personnel. Les agents sont sensibilisés également à leurs obligations et notamment à la mise en œuvre de nos valeurs dans le cadre de leur travail.

Un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été mis en place en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse.

2/ Un engagement environnemental

L'établissement a choisi de distribuer des objets publicitaires constitués de matériaux respectant l'environnement: stylos en carton, chapeaux en paille, sac en coton. S'agissant des fournitures de bureau, il est donné la priorité au papier et matériaux recyclés.

En matière de financements, le Crédit Municipal mène une stratégie de promotion du développement durable en proposant depuis 2019 le « Prêt Vert ». Ce prêt permet aux particuliers de bénéficier d'un barème privilégié encourageant ainsi les projets s'inscrivant dans le cadre du respect de l'environnement ou des économies d'énergie.

Un Plan de Mobilité a été adopté dès 2020 par notre Conseil d'Orientation et de Surveillance afin d'encourager le personnel à employer des moyens de transports alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo) pour venir au travail. L'établissement prend en charge 75% des dépenses de transport en commun des agents concernés dans la limite de 96.36€ par mois et verse une prime annuelle de 300€ aux agents ayant utilisé leur vélo pendant au moins 100 jours dans l'année, 200€ entre 60 et 99 jours et 100€ entre 30 et 59 jours.

En 2024, 7 agents ont utilisé régulièrement le vélo, 2 les transports en commun (Train, bus et tramway) et 2 font ensemble du co-voiturage.

Le recours aux formations à distance est privilégié : le personnel peut les suivre depuis le lieu de travail et évite donc les déplacements (visio-conférence ou e-learning). La plupart des réunions avec nos partenaires sont également réalisées en visio-conférence.

L'établissement impose au prestataire en charge des travaux d'entretien des locaux, l'utilisation de produits naturels ou biodégradables.

Depuis plusieurs années le tri sélectif est obligatoire : le Crédit Municipal s'est engagé dans le recyclage du papier utilisé et dans l'utilisation de papier recyclé.

3/ Une action de terrain et de proximité

L'ancrage local du Crédit Municipal se concrétise notamment par les conventions de partenariat formalisées avec les collectivités territoriales, les CCAS, les associations ou les entreprises privées de notre zone d'influence. Ces partenariats portent sur le microcrédit ou sur l'accès à tous nos services pour les agents des collectivités à des conditions privilégiées.

En matière d'épargne, notre livret CCMA et nos comptes à terme permettent le financement des prêts sociaux débloqués au niveau local que sont les prêts sur gage et les microcrédits.

4/ Des valeurs éthiques

Le Crédit Municipal obéit aux règles déontologiques de la fonction publique (service public) cumulées à celles de la profession bancaire, mais pas seulement.

Nos valeurs éthiques nous semblent évidentes au sein de l'établissement mais il est apparu comme une nécessité de pouvoir communiquer sur ces valeurs auprès du grand public au travers d'un document formalisé.

C'est pourquoi l'établissement diffuse auprès du public une plaquette intitulée « Naturellement éthique » qui synthétise ses valeurs en insistant sur plusieurs points :

- Un établissement indépendant d'un groupe national ou international. La gouvernance est établie à Avignon
- Un rayonnement régional
- Des ressources financières provenant de son activité locale (absence de subventions publiques ou d'actionnaires privés)
- Une activité qui finance les projets locaux
- Un engagement pour le développement durable (prêt vert)
- Un engagement avec les acteurs locaux : CCAS, Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, Banque Alimentaire, Secours Catholique, Restaurants du cœur, SOS Familles Emmaus, UDAF...

RAPPORT D'ACTIVITE DU DIRECTEUR

I. LES TEMPS FORTS DE L'EXERCICE 2024

⇒ L'administration générale

Courant 2024, l'établissement a conclu trois marchés à procédure adaptée et un marché par appel d'offre ouvert attribués respectivement à :

- Climat contrôle : marché à bons de commande pour travaux
- Expertéa Audit : Commissariat aux comptes
- Edenred : Carte titres restaurants
- E Way : Mise à jour site bancaire et mise en place des virements instantanés.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir Madame le Maire et Monsieur le Vice-Président le 1er avril pour une visite de l'établissement et une rencontre avec le personnel de tous les services.

L'établissement a organisé le 12 décembre une réunion de tous les agents avec la MNT dans le cadre de la mise en place, au 1^{er} janvier 2025, de la mutuelle des agents prise en charge en partie par l'établissement, ce dernier prenant également en charge une partie des cotisations pour la prévoyance obligatoire.

Une réunion de suivi des archives a eu lieu avec le service des archives municipales le 1^{er} juillet.

Tous les agents ont suivi une formation obligatoire de sensibilisation à la laïcité sur 2023-2024. L'agent de prévention a suivi une formation de sauveteur secouriste du travail.

Nous avons accueilli au service des prêts sur gages des agents de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.

Nous avons également accueilli des élèves du lycée Philippe de Girard destinés à devenir des travailleurs sociaux afin de leur présenter nos missions notamment le microcrédit et le prêt sur gage.

⇒ Les actions commerciales, les partenariats, la communication:

L'établissement compte de nombreux partenaires sociaux pour la distribution du microcrédit personnel accompagné. En 2024, un nouveau partenariat a vu le jour avec Les Restaurants du cœur de la Drôme.

Pour la troisième fois ont été organisées « les journées CCMA » afin de faire connaître nos missions au travers de promotions, de prospections et d'une meilleure signalisation de nos agences par des bannières. Des expertises gratuites étaient réalisées par nos services en présence de Maître Patrick Armengau, Commissaire de justice attaché à l'établissement.

L'établissement a participé à la journée du patrimoine organisée par les Archives Municipales de la ville d'Avignon.

Le site vitrine est régulièrement animé tout au long de l'année grâce à notre newsletter ainsi que des actualités régulières. Des « sms » sont envoyés aux clients de temps en temps pour souligner des promotions ou services.

Notre communication sur les réseaux sociaux se traduit par des « post » fréquents d'information sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/creditmunicipalavignon/>
Ce compte Facebook ouvert fin 2015 compte aujourd'hui plus de 500 abonnés.

Nous avons rencontré le CCAS de Pierrelatte, le CCAS de Mirabeau, SOS Familles Emmaus, les Restaurants du cœur, l'UDAF30, le CCAS d'Oraison, le Secours catholique, les courtiers Néopréts (Concilia prêts), Meilleurs taux.com et Premista.

La campagne de dégagements gratuits, soutenue par nos administrateurs et notre Vice-Président, en fin d'année, a eu beaucoup de succès auprès des médias avec notamment la visite de France2, FR3 Provence et l'AFP. Les vidéos ont été diffusées sur plusieurs chaînes de télévision et en streaming sur de multiples médias. Des articles de presse ont relayé nos missions : La Provence, Le Midi Libre, L'écho du mardi et bien d'autres.

Enfin la grande campagne de promotion du prêt sur gage lancé au niveau national par la CPPCM s'est déclinée chez nous avec des panneaux publicitaires permanents sur et autour d'Avignon, des affichages ponctuels et des sacs à pain dans de nombreuses boulangeries, sur les villes de toute notre zone d'influence.

Rappel des participations à d'autres organisations :

- M Fournier est Président de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal et Monsieur Faedda en est le Secrétaire adjoint.
- M Faedda représente les créanciers en tant que Commissaire titulaire à la Commission de Surendettement de Vaucluse.
- M Blanc, après ses fonctions de Secrétaire puis de Trésorier du Comité Départemental des Banques de Vaucluse (FBBF) a été nommé Président pour 2 ans fin 2024.

⇒ Le service de l'information

Notre service informatique a travaillé principalement sur 2 projets importants : l'automatisation des états réglementaires et la mise en place des virements instantanés.

⇒ La conformité

L'exercice 2024 a connu une nouvelle fois de nombreuses adaptations pour accompagner l'évolution de nos activités en application des changements réglementaires. Les procédures suivantes ont été mises à jour :

procédure de distribution du produit d'assurance « assurée », ouverture d'un compte à vue à une personne morale, mise en opposition d'une carte bancaire pour usage abusif, procédure de gestion du SIT, procédure de clôture de comptes, RGPD.

⇒ Les contrôles et les risques, la cellule LCB FT

Les contrôles permanents de 2^{ème} niveau ainsi que les contrôles périodiques aléatoires sont très régulièrement diligentés par la direction.

S'agissant des contrôles permanents, ils sont assurés régulièrement tout au long de l'année au 1^{er} et 2^{ème} niveau et attestés sur un registre par service. Ils sont formalisés tout au long de l'année pour toutes nos agences concernant les services bancaires, le prêt sur gages, la LCB FT mais également au siège pour notre Système d'Information.

Un contrôle sur place des stocks des gages par site est organisé chaque année (inventaire exhaustif). Des contrôles aléatoires des stocks sont réalisés par les régisseurs systématiquement tous les mois sur 3 contrats sélectionnés de façon aléatoire par le service informatique. Des contrôles aléatoires quotidiens sur 2 engagements au moins sont réalisés par l'agence comptable au siège. Des contrôles aléatoires sont réalisés chaque semaine par la direction sur un contrat par agence.

Des contrôles aléatoires sont également réalisés sur les prêts personnels payés, les ouvertures et clôtures de comptes à vue

Les contrôles issus du plan sont archivés en fin d'année par la direction.

De nouvelles procédures ont été mises en place : formalisation de la procédure de contrôle des engagements et dégagements, LCB FT fiche 6 les PPE, fiche 9 fraude et évasion fiscale et fiche 10 le gel des avoirs.

Nos procédures de contrôles ont conduit à 17 *déclarations de soupçons* auprès de la cellule TRACFIN au cours de l'année 2024 (16 en 2021, 9 en 2022, 17 en 2023).

Par ailleurs, 5 déclarations ont été faites dans le cadre de la communication systématique d'informations (COSI) relatives aux débits et crédits en espèces atteignant ou dépassant 10000€ dans le mois par client (4 en 2021, 3 en 2022, 4 en 2023).

Nos applicatifs informatiques permettent un contrôle continu par rapprochement des noms de nos clients avec les listes établies par les autorités, notamment pour le gel des avoirs et les élus. En effet, tous nos clients repérés comme élus locaux ou nationaux, font l'objet d'une vigilance renforcée. Les états d'alertes mis en place à ce titre n'ont jamais conduit à constater l'implication de l'un de nos clients.

L'audit 2023 avait porté sur la conformité dont la LCB FT, la protection clientèle, l'affichage et la communication, le PUPA et le PPR. Le service des dépôts de fonds d'Avignon avait également été audité. En 2024, l'audit a porté sur les services des prêts personnels, des comptes et des prêts sur gages des sites d'Avignon et de Carpentras.

Ces audits font état de bons dispositifs et n'ont donné lieu à aucune observation de criticité élevée. A noter quelques observations de criticité moyenne. Les rectificatifs nécessaires ont été mis en place ou sont en cours.

Par ailleurs, tous nos agents ont suivi une formation LCB FT dispensée par la société IFF en deux demie journées et deux groupes les 28 et 29 novembre 2024.

Une formation au risque de taux en portefeuille bancaire a été suivie par le Directeur général, l'Agent comptable, la Responsable de la conformité et des risques et les 2 Responsables du système d'information (Sté Tecsh, M Verdin).

Le DGA et la Responsable de la conformité ont suivi la formation « cartographie des risques au service du pilotage des risques » (Sté AFGES , M Allioli).

Enfin les administrateurs ont suivi la formation « administrateurs, maintien des connaissances » dispensée par PGV Training et Consulting (M Genet).

⇒ La comptabilité et le recouvrement

L'agence comptable assume avec efficacité, outre la comptabilité publique, la liasse fiscale et l'IS, le suivi du recouvrement, les poursuites et les contrôles des disponibilités et valeurs (gages).

L'agent comptable participe en outre à la réalisation des états réglementaires avec l'équipe de direction.

⇒ **Les services bancaires :**

L'activité des prêts personnels est restée soutenue grâce au développement des conventions avec les courtiers. Notre site bancaire a été mis à jour afin de permettre dès début 2025 de recevoir les virements instantanés (et de les émettre courant 2025)

⇒ **Le service des prêts sur gage :**

L'équipe du siège a assuré des remplacements en agence. Les agents de tous les sites ont suivi une formation intitulée « l'or et les bijoux ».

⇒ **L'agence d'Arles**

L'activité des prêts personnels a fortement diminué mais le partenariat avec la Caisse de Marseille fonctionne très bien : après 1 an, l'encours est de 39 prêts pour 365 k€. L'activité des prêts sur gage est en constante progression; la production dépasse désormais largement celle de Valence.

⇒ **L'agence de Carpentras**

Le responsable d'agence est assisté de la régisseuse et de 2 autres collaborateurs tous à temps plein. L'agence a fortement développé les comptes à vue depuis son implantation sur Carpentras et l'on observe une belle progression de la production de prêts personnels.

⇒ **L'agence de Valence**

L'agence a retrouvé en 2024 une équipe complète de 3 agents qui permet le bon fonctionnement des guichets des services des prêts sur gages et des services bancaires (dont prêts personnels). S'agissant du microcrédit, un nouveau partenariat a été conclu avec les Restaurants du Cœur de la Drôme.

II. L'EVOLUTION DES ACTIVITES

A/ Le prêt sur gage

Le cours de l'or a fortement progressé en 2024.

L'établissement a ajusté le montant prêté au gramme d'or en fonction de cette évolution :

Montant prêté par gramme d'or 750/1000 (18 carats) de mi 2023 à début 2025 :

18/07/2023	25/01/24	5/03/24	4/04/24	10/04/24	2/08/24	8/10/24	11/02/25
25	26	27	30	31	32	33	37

Compte tenu de l'évolution à la hausse des taux pratiqués sur le marché des prêts, le taux mensuel d'intérêt a évolué à la hausse tous les trimestres sauf pour les contrats de moins de 3000 €.

Taux mensuel	1/12/2023	1/01/2024	1/04/2024	2/07/2024	1/10/2024	1/01/2025
< 3001 €	1.35	1.35	1.35	1.35	1.35	1.35
3001 à 6000 €	0.86	0.87	0.93	0.95	1	1
> 6000 €	0.50	0.51	0.55	0.57	0.59	0.61

L'établissement compte 5904 clients « gages » en 2024 détenant au moins un contrat en cours. 1190 nouveaux clients ont été enregistrés en 2024 soit une nouvelle progression de +52% (+31,15% en 2023).

Clients nouveaux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation
En nombre	740	782	419	494	597	783	1190	+52%

L'encours des nouveaux prêts est en hausse de +22% en nombre et +79% en montant. L'établissement a prêté plus de 9 millions d'euros et réalisé 8395 nouveaux contrats.

Prêts nouveaux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation
Nombre	6 454	6 804	5848	5833	7232	6874	8395	+22%
K€	3 231	3 819	3965	3905	5344	5200	9308	+79%

La moyenne de ces nouveaux prêts est en forte hausse (+46%) et passe de 756 à 1108€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation
Prêt moyen en €	500.61	561.37	678.01	669.49	738.93	756.49	1108.75	+46.56%

Cependant on constate une importante disparité entre agences de cette moyenne par contrat. A noter que la production en montant de l'agence d'Arles dépasse en 2024 celle du siège. La production se répartit ainsi :

Engagements nouveaux	Agence Avignon	Agence Carpentras	Agence Arles	Agence Valence	TOTAL
En K€	335	72	360	160	927
En nombre	292	90	185	176	743
Contrat moyen en €	1147	800	1946	909	1247
Part dans la production en montant (%)	36.13	7.77	38.84	17.26	100%

Les reconductions (DR + prolongations) de nos contrats augmentent en nombre et en montant.

Reconductions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation
Nombre	24811	24 926	23919	22887	22181	23605	24318	+3.02%
K€	14661	14 279	14203	13882	14110	16175	18079	+11.77%

Les déagements (retraits définitifs de l'objet par le client) augmentent fortement en nombre comme en montant.

Dégagements	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation
Nombre	5 181	5 849	6492	5268	5843	5367	6609	+23%
K€	2 913	3372	3988	3357	4001	3683	5306	+44%

Avec 701 contrats ayant donné lieu à vente aux enchères en 2024, les ventes diminuent de 21%. Le taux de ventes passe de 5.73% en 2023 à 4,22 % du stock total en 2024. Cela signifie que 95,78 % des objets sont récupérés ou les contrats reconduits.

Ventes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre	965	924	588	782	745	888	701
Taux (%)	6,17	5,89	4,07	5,49	5,00	5,73	4.22

S'agissant des bonis, le montant constaté (crédits du compte 455-0) connaît une hausse de 29,28% en 2024. Le montant des bonis prescrits dans l'année (compte 875-1) augmente de 63,17%.

Bonis	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation
Bonis constatés en €	155 295	172 607	169 533	189 001	191 955	248 170	+29.28%
Bonis prescrits en €	31 506	18 523	27 169	28 490	31 413	51257	+63.17%

Enfin, le nombre de contrats gérés et l'encours prêté augmentent respectivement de 7 et 33,29% (4,16% et de 10,60% en 2023). L'encours augmente dans toutes nos agences et particulièrement à Arles.

Encours net	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation
Nombre	14 806	15 342	15 341	15 649	15 680	14448	14231	14875	15494	16579	+7%
K€	9 111	9 121	8 928	8 891	8987	8713	8904	9888	10936	14577	+33.29%

Cet encours se répartit désormais de la façon suivante sur nos quatre sites :

Encours 2024	Avignon	Carpentras	Valence	Arles	Total
en nombre	7979	1858	4069	2673	16579
Part (%)	48.13%	11.21%	24.54%	16.12%	100%
en K€	6589	1154	2947	3888	14577
Part (%)	45.20%	7.92%	20.21%	26.67%	100%

L'encours a évolué ainsi :

Opérations	Stock brut au 31/12/2023	Engagements	Dégagements	Dégagements-Renouvellements	Ventes	acomptes	Stock net au 31/12/2024	Prolongations	Total opérations
En nombre	15494	8395	6609	(+11062)	701	0	16579	13256	40023
En k€	10936	9308	5306	(+7796)		0	14577	10283	32693

Il est précisé que les versements d'acomptes ne sont possibles qu'en cas de fortes fluctuations du cours de l'or à la baisse impactant la valeur des contrats ou à titre tout à fait exceptionnel.

Nos services ont réalisé au total sur nos 4 agences, plus de quarante mille opérations principales dans l'année (engagements, déagements, DR, ventes et prolongations) soit plus de 177 opérations par jour travaillé (225 jours travaillés par agent), pour près de 33 millions d'euros.

La durée moyenne réelle des contrats de prêt sur gage est de 2 ans et 7 mois (31,43 mois) dont 36,61 mois au siège, 21,82 mois à Carpentras, 34,32 mois à Valence et 18,39 mois à Arles. En augmentation de 2015 à 2018, elle baisse depuis 2019. Comme le taux des ventes n'augmente pas par ailleurs, on peut estimer que la capacité de remboursement des clients s'améliore.

Durée moyenne des contrats	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En mois	40,13	39,58	38,22	34,49	33,73	31,43

Enfin, l'âge moyen des clients "prêt sur gage" est de 50 ans, proche de celui des clients "dépôts à vue" (51 ans) ou prêts personnels (53 ans).

B/ Les prêts personnels

Le développement des partenariats, notamment avec les courtiers permet une production régulière. Celle-ci progresse depuis 2016.

L'établissement a réalisé 321 prêts pour 5299 k€, dont 18 aménagements de prêts dus au surendettement pour 163 k€ (dits prêts BDF), soit une production réelle de 303 prêts pour 5136 k€. La production diminue en nombre de 22,83% et en montant de 28,66 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolut°
Prêts accordés												
En nombre	516	379	358	383	431	441	453	447	403	416	321	-22.83%
En montant(k€) (Hors BDF)	4 469	3 257	3 513	3 532	4 400	4 944	5784	5947	5882	7423	5299	-28.66%

La production est comptabilisée sur nos 4 sites selon le lieu de traitement du dossier :

Production 2024	Avignon	Arles	Carpentras	Valence	TOTAL
en nombre	144	73	93	11	321
Dont partenaires	49	29	37	0	115
Répartition					
en montant(k€)	2586	998	1514	201	5299
Dont partenaires	1557	563	1031	0	3151

Le taux moyen des prêts attribués en décembre 2024 est de 5,96%. Ce taux est en hausse pour la troisième année consécutive. La production des courtiers représente plus de 35% en nombre et plus de 59% en montant. La part des microcrédits est de 12,77% en nombre et 2,95% en montant.

Le montant moyen prêté progresse depuis 2017 et s'établit en 2024 à 16507 €.

montant moyen prêté en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	8 660	8 593	9 813	9 222	10 209	11 211	12768	13304	14595	17855	16507

L'établissement comptait fin 2024 2263 clients prêts personnels et gérât, au 31/12/2024, 1653 dossiers pour un montant global de 20 101 k€.

Le montant moyen d'un prêt en stock s'établit fin 2024 à 12160 €.

Encours Prêts*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dossiers en nb	2 744	2 376	2 071	1 857	1 687	1 665	1689	1675	1649	1682	1653
Dossiers en K€	22 491	18 290	15 183	13 196	12 869	13 548	14801	15777	16911	19135	20101
Prêts moyen €	8 196	7 698	7 331	7 106	7 628	8 137	8763	9419	10255	11376	12160

* BDF inclus

L'encours de prêts baisse de 1.72% en nombre mais augmente de 5,04% en montant. Cette hausse est constante depuis 2019 après plusieurs années de baisse.

Variation de l'encours	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En nombre	-11,22%	-13,41%	-12,84%	-10,33%	-9,15%	-1,30%	+1,44%	-0,83%	-1,55%	+ 2%	-1,72%
En montant	-14,26%	-18,68%	-16,99%	-13,08%	-2,48%	+5,27%	+9,25%	+6,59%	+7,18%	+13,15%	+5,04%

La répartition de l'encours global sur nos 4 sites s'établit ainsi :

Répartition de l'encours	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLES	ENCOURS TOTAL	Répartition
En nombre de contrats	719	383	101	450	1653	
Dont partenaires	307	125	16	175	623	
Dont surendettes nettes	19	8	9	16	52	37.68%
Répartition	43.50%	23.17%	6.11%	27.22%	100%	3.14%
En K€	9560	5044	907	4591	20101	
Dont partenaires	5972	3233	193	2680	12077	60.08%
Dont surendettes nettes	105	26	39	127	296	1.47%
Répartition	47.56%	25.10%	4.51%	22.83%	100%	

Les prêts apportés par nos partenaires représentent 37.68% de l'encours en nombre et 60.08% de l'encours en montant.

Le siège arrive en tête (43.50% en nombre et 47.56% en montant) suivi des agences de Carpentras et Arles (chacune plus de 20%). L'encours de l'agence de Valence est de moins de 5% en montant et de 6.11% en nombre.

L'établissement propose les catégories de prêts suivantes :

Les prêts personnels classiques

Destinés aux particuliers, ils permettent de financer des projets non professionnels de toute nature : véhicule, travaux, frais de succession, loisirs... dans la limite de 75 000€ et sur une durée maximale de 120 mois, voire 144 mois sous conditions spécifiques.

Les regroupements de crédits

Ils sont destinés à réduire le taux d'endettement du particulier par l'octroi d'un prêt unique sur une durée plus longue, en rachetant les dettes dont les divers crédits en cours.

43 prêts de ce type ont été réalisés en 2024 (66 en 2023) pour 1162 K€ (1732 K€ en 2023) dont 29 via un partenaire (46 en 2023).

L'encours au 31/12/2024 est de 270 prêts pour 5098 K€ dont 174 via un partenaire.

Les prêts cautionnés

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions est très exigeante sur la qualité des dossiers et nous ne bénéficions plus de ce service depuis quelques années. Toutefois, l'encours géré garanti s'élève à 10 prêts pour 149 k€ soit 0,74 % de l'encours total en montant.

Encours	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prêts cautionnés	87	79	63	55	52	47	35	25	21	14	10
	2 036 k€	1 618 K€	1 489 K€	1 376 K€	1 429 k€	1 173 k€	800 k€	600 k€	409 k€	252 k€	149 k€

Les microcrédits

L'établissement a commencé à distribuer des microcrédits personnels accompagnés en 2016 et l'on a constaté depuis une belle progression liée aux nombreux partenariats construits. Depuis l'origine, 378 prêts ont été débloqués pour 1253 k€. Le projet est, dans la grande majorité des cas, destiné à permettre l'accès à l'emploi par la mobilité.

La production est en baisse en nombre comme en montant depuis 2022. L'expérience aidant, nous sommes devenus plus exigeants sur la qualité des dossiers afin d'éviter un taux de contentieux trop élevé sur ce type de prêt. Le montant moyen prêté revient au niveau de 2022 à 3829 €.

Nos partenaires les plus actifs en 2024 sont le Secours Catholique, l'UDAF30, le CCAS d'Arles, le SIDCAVAR de Villeneuve les Avignon et le CCAS de Laudun l'Ardoise.

A noter que malgré la signature d'une convention de partenariat en 2023, le Conseil Départemental de Vaucluse n'a malheureusement pas déployé le dispositif.

Production	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre	7	19	37	42	31	78	75	61	41
Montant	18 K€	38 k€	89 K€	110 k€	90 k€	232 k€	286 k€	256 k€	157 k€
Prêt moyen	2571	2000	2405	2619	2903	2974	3813	4196	3829

L'encours au 31/12/2024 est de 202 dossiers pour 455 k€, soit une baisse de 3,80 % en nombre et de 7,70 % en montant. La part du Secours Catholique qui garantit directement les dossiers à 50% jusqu'en 2025 est de 53 dossiers pour 142 k€.

Encours	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre	7	25	58	93	100	147	180	210	202
Montant	18 K€	44 K€	100 K€	151 K€	155 K€	289 K€	429 K€	493 K€	455 K€

Le contentieux des prêts personnels

Tous prêts confondus, l'encours des dossiers contentieux est passé de 142 dossiers pour 1274 K€ en 2023 à 139 dossiers pour 1363 k€ en 2024. Il représentait, en 2023, 8,44% de l'encours de prêts personnels en nombre et 6,51% en montant pour passer respectivement à 8,59% et 6,33%.

S'agissant des microcrédits, 26 sont actuellement au contentieux (20 en 2023) sur un encours de 202 prêts soit un taux d'impayé de 14.35% en nombre et de 9,42% en montant (8.50% en 2023). On constate une bonne qualité des dossiers du Secours catholique.

Il est précisé que les taux réglementaires des prêts non performants, dit NPLs, sont calculés sur des encours en montant comprenant les prêts sur gage, les taux tombent alors en dessous de 5%.

Tous les dossiers contentieux sont provisionnés, le taux global étant supérieur à 70%.

Le montant des pertes a baissé par rapport à 2023 avec 18 dossiers pour 61 647€ et représente 0,30 % de l'encours. Ces admissions en non-valeur ont évolué sur les dernières années de la façon suivante :

NON VALEURS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En K€	41	113	72	125	37	45	104	61	44	81	62
Taux (%)	0.18	0.62	0.47	0.94	0.29	0.33	0.70	0.39	0.26	0.42	0.30

C. Le service des dépôts :

La collecte de l'épargne permet le financement de 71% de nos activités de prêts. Nos ressources "clientèle" s'élèvent à 24.59 millions d'euros (22,77 fin 2023) alors que notre encours global de prêts représente 34,35 millions d'euros (30,13 fin 2023).

Les tarifs des services proposés sont compétitifs pour l'ensemble de notre offre. Nous évitons volontairement tout produit complexe pour nous concentrer sur les services de base attendus d'un établissement de proximité et de service public : tenue des comptes à vue, découverts, opérations de caisse, cartes bancaires, chèquiers, assurances des moyens de paiement, comptes sur livret, comptes à terme, contrats d'assurance-vie en partenariat, et enfin opérations en ligne.

Tout renseignement peut-être obtenu à nos guichets, par téléphone, courrier, courriel, sur notre site www.cmavignon.com ou encore sur Facebook :



<https://www.facebook.com/creditmunicipalavignon/>

Nos titulaires de comptes à vue bénéficient, compte tenu de leur fidélité, de tarifs privilégiés sur la plupart des services proposés, notamment sur les taux des prêts.

➤ Les comptes à vue :

L'établissement compte en 2024 3248 clients et gère 2128 comptes. 85,66% de nos clients sont des personnes physiques, l'établissement ayant exclu dans son règlement interne la gestion de comptes professionnels. Les 263 personnes morales sont essentiellement des associations.

Évolutions annuelles des comptes ouverts au Crédit Municipal d'Avignon :

Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre	1 861	1 876	1 910	1 968	1 990	2 063	2 151	2 181	2 185	2 128	2 078
Solde 31/12	3 946 k€	4 438 k€	5 063 k€	5 885 k€	7 920 k€	8 567 k€	9 552 k€	10 496 k€	10 746 k€	9 768 k€	8 924 k€

Le nombre de comptes baisse pour la deuxième année consécutive (-2,34%) ainsi que le solde (-8,64%). Il s'établit en fin d'année à 8 924 k€.

Le total de l'encours moyen mensuel diminue de 5% et s'élève à 9 416 K€.

Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
---------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Encours moyen K€	3 797	4 074	4 545	5 637	6 719	8 183	9 280	10 371	10 934	9 914	9 416
Taux variation	+10,93%	+4,78%	+11,56%	+24%	+19,19%	+21,78%	+13,40%	+11,75%	+5,42%	-9,32%	-5%

Les ouvertures, clôtures et encours de comptes se répartissent ainsi :

Répartition des comptes par site	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLÈS	TOTAL
Ouvertures 2024 en nombre	103	20	12	24	159
Clôtures en nombre	119	37	28	25	209
Encours en nombre	1047	534	244	253	2078
Encours en montant (K€) des comptes créditeurs	5692	2037	554	641	8924
Répartition de l'encours en montant (%)	63,78	22,83	6,21	7,18	100

En 2024, on compte 222 entrées en relations d'affaires nouvelles. 159 nouveaux comptes ont été ouverts mais le nombre de fermetures (209) est toujours plus important. Elles sont souvent consécutives à nos contrôles visant à réduire le nombre de comptes inactifs ou présentant des opérations à risque mais aussi à la mobilité bancaire des clients.

Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ouverts	144	174	197	219	206	237	231	228	218	162	159
Clôtures	136	159	163	161	184	164	143	198	214	219	209

Plus de 45% des clients personnes physiques bénéficient d'une autorisation permanente de découvert qui n'est pas accordée ou exceptionnellement aux personnes morales. Plus de 46% du total des comptes bénéficient d'une assurance des moyens de paiement, via notre partenaire SPB.

11,73% des comptes (hors contentieux) sont débiteurs (10,84% en 2023), en grande majorité avec convention de découvert. L'encours moyen débiteur diminue pour représenter 0,74 % de l'encours net moyen (0,81% en 2023).

Le contentieux baisse régulièrement avec 23 comptes contre 27 en 2023, 28 en 2022, 31 en 2021 et 36 en 2020, et représente 1,10% des comptes en nombre contre 1,27 % en 2023.

En 2024, le service a traité, toutes agences confondues, 74 148 opérations entrantes pour 45 189 k€ (dont dépôts d'espèces 1834 pour 550 k€) et 59 2825 opérations sortantes pour 43 479 k€ (dont retraits d'espèces 45 198 pour 5 562 k€).

La gestion des clients fragiles

Dans le cadre de son action sociale et de son partenariat avec la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, plus de 20 comptes sont ouverts à des jeunes afin de favoriser leur accès à la formation et à l'emploi. De même, un partenariat avec le Conseil départemental permet l'ouverture de comptes à des mineurs placés sous sa tutelle (environ 50 comptes).

2 comptes sont gérés dans le cadre du droit au compte.

387 clients titulaires de compte sont identifiés comme fragiles financièrement (370 en 2023) mais 67 seulement ont accepté l'offre spécifique. 552 cartes de paiement à autorisation systématique sont utilisées par nos clients (547 en 2023) sur un total général de 1463 cartes visa (soit 37.73%).

➤ Les comptes à terme :

L'encours des CAT, qui diminuait depuis 2016, augmente depuis 2022 . Il n'existe plus d'encours de BDC puisque l'établissement a décidé d'abandonner ce produit en 2020 avec gestion extinctive.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BDC	790 k€ 19 récépissés	540k€ 14 récépissés	530 k€ 13 récépissés	521 k€ 13 récépissés	481 k€ 5 récépissés	357 k€ 3 récépissés	357 k€ 3 récépissés	108 k€ 1 récépissé	0 0
CAT	8 474 k€ 334 contrats	7 409 k€ 246 contrats	4 963 k€ 209 contrats	5326 k€ 195 contrats	5140 k€ 184 contrats	4780 k€ 170 contrats	4143 k€ 152 contrats	5117 k€ 194 contrats	8434 k€ 284 contrats

➤ Les livrets :

L'établissement a fait le choix de ne pas proposer les livrets défiscalisés mais son propre livret B afin de favoriser sa trésorerie tout en évitant les coûts liés à la gestion de ces produits réglementés.

L'encours en nombre, en diminution depuis 2018 en raison d'un nombre de clôtures supérieur aux ouvertures, diminue de 5,69% en 2024 et s'établit à 1076 livrets. L'encours en montant baisse de 7 % et s'élève à 7225 k€. La moyenne par livret est de 6714€. 39 titulaires sont des personnes morales pour un encours de 498 k€, soit 6,62% de l'encours total.

Evolution globale	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre	1 156	1 173	1 206	1 238	1 223	1 214	1 205	1 214	1 197	1 141	1 076
Montant	9 212 k€	5 735 k€	5 712 k€	5 977 k€	6 294 k€	5 954 k€	6 817k€	7 595k€	7 517k€	7 768k€	7 225 k€

Répartition des livrets par agence	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLES	TOTAL
Ouvertures 2024	17	9	5	6	37
Clôtures 2024	37	27	30	8	102
Encours en nombre	441	324	189	122	1076
Encours en montant (K€)	3554	2422	699	550	7225

➤ Globalement, les ressources clientèle augmentent de 8% et représentent 24,5 millions d'euros.

➤ Information sur les comptes inactifs

Un comptes inactif a été clôturé et transféré à la CDC en 2024 :

Comptes		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
inactifs	Transférés CDC									
nombre		67	3	5	11	2	2	0	6	1
Montant en €		21538	568	106	7201	1202	511	0	4935,58	2476.07

Au 31/12/2024, on dénombrait 43 comptes inactifs pour un montant global de 10106,96€.

Encours Comptes inactifs au 31/12/N	2020	2021	2022	2023	2024
nombre	5	32	77	46	43
Montant en €	564.19	4974.51	8890	10669.56	10106.96

D. Les autres services :

La CNP reste notre partenaire historique et principal puisque cette société assure efficacement nos clients prêts personnels dans le cadre d'un contrat groupe spécifique.

Pour la protection des moyens de paiement des titulaires d'un compte à vue, nous commercialisons « *Griffon-Protection* » en partenariat avec SPB pour la dernière année. L'assureur Axa a décidé de se retirer progressivement dès 2025. Nous sommes donc à la recherche d'un nouveau partenaire pour proposer un produit similaire.

CNP-Amétis propose à nos clients toute une gamme de produits d'assurance et l'expertise de conseillers en patrimoine.

Notre établissement continue de proposer à titre tout à fait accessoire les prêts immobiliers via nos partenaires.

III. LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2024

Le produit net bancaire

Le PNB progresse depuis 2021, et de 7,38% en 2024, exercice qui a supporté des charges d'intérêt supplémentaires liées à l'augmentation des taux de rémunération de l'épargne et aux emprunts de trésorerie. Les intérêts perçus pour nos activités de prêts sur gage augmentent de plus de 21%, ceux des prêts personnels de plus de 25%.

PNB	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant K€	2973	2812	2687	2704	2630	2625	2438	2507	2735	3005	3227
Variation %	-6,49	-5,41	-4,44	+0,63	-2,73	-0,19	-7,12	+2,83	+9,09	+9,87	+7,38

Maîtrise des frais généraux

Les frais généraux ou charges générales d'exploitation augmentent de 2,86 %. Ils restent maîtrisés compte tenu des dépenses importantes de l'exercice liées à la mise en œuvre des virements instantanés et à la mise à jour du site bancaire.

On constate une hausse des dépenses des prestations bancaires notamment liée à la mise en place des virements instantanés.

Frais généraux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant k€	2283	2270	2460	2510	2430	2238	2240	2251	2296	2377	2445
Variation %	+0,22	-0,57	+8,37	+2,03	-3,18	-0,28	-0,08	+0,48	+2	+3,53	+2,86

Un résultat en forte amélioration

Le RBE qui avait progressé en 2022 (+237%) et 2023 (+94%) augmente encore de 31.23%.

Le coût du risque étant en baisse de 26%, le résultat net d'exploitation progresse de 72.30%.

Le résultat net dépend des dépenses et recettes exceptionnelles. Les premières sont constituées principalement de la contre-passation au 1^{er} janvier des droits fixes courus non échus des contrats de gages comptabilisés en recettes au 31/12 de l'exercice précédent ainsi que de dépenses relatives à l'exercice précédent. Les recettes exceptionnelles représentent les bonis prescrits, la reprise de décote et le recouvrement de créances admises en non-valeur.

Le résultat net après impôt s'élève à 311 k€ (154 k€ en 2023) soit une progression de 102 %.

Résultat net après impôt	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant k€	293	228	71	2	114	90	-14	1	18	154	311
Variation %	+19,45	-41,98	-68,85	-97,18	+5600	-21,05	-115,55	+110	+1700	+746	+110

Un coefficient net d'exploitation de 81.39%

Le coefficient d'exploitation s'améliore pour la quatrième année consécutive.

Coefficient D'exploitation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux en %	77,70	82,41	92,76	94,37	93,35	92,25	99,65	97,27	91,46	84,92	81,39
Variation %	+0,19	+6,06	+12,56	+1,73	-1,08	-1,17	+8,02	-2,38	-5,97	-7,15	-4,15

La structure du bilan

Elle est saine.

Les ressources :

Nos fonds propres de base de catégorie 1 s'élèvent à 9556 k€ au 31/12/2024. Après intégration du résultat, les fonds propres globaux sont de 9930 k€ et représentent 26 % des ressources.

La proportion des ressources clientèles (dépôts des clients) est de 65 %. Celle de l'interbancaire passe de 3,10 à 6.60 % du fait du besoin de trésorerie pour financer la forte activité de prêts.

Les emplois :

Notre trésorerie est passée de 3 à 2 millions d'euros en 2024. Elle ne représente que 6% des emplois.

La part des emplois clientèle (encours prêté) est passé de 87% en 2023 à 90% en 2024.

La part des prêts sur gage augmente et représente 44 % des emplois clientèle.

Répartition des emplois clientèle	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prêts sur gage	31.2%	35.1%	40.0%	43.2%	43.6%	42.5%	39%	37.9%	38.80%	38.87%	43.92%
Prêts personnels	68.6%	64.5%	59.6%	59.4%	56.1%	57.2%	60.7%	61.80%	60.9%	60.87%	55.89%
Découverts	0.2%	0.4%	0.4%	0.4%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%	0.26%	0.19%

Conclusion

Dans un contexte international marqué par la menace permanente d'une guerre en Europe et par la montée du protectionnisme, le cours de l'or a progressé à nouveau en 2024 de plus de 40%.

Cette situation permet à notre clientèle des prêts sur gage d'obtenir des prêts plus importants. De ce fait, cette activité est très soutenue et celle des prêts personnels, bien qu'en baisse par rapport à 2023 présente un encours satisfaisant qui nous permet néanmoins de constater des recettes en hausse.

La collecte de l'épargne progresse moins vite que l'activité des prêts ce qui nous contraint à emprunter. Or, il est préférable de se reposer sur la clientèle que d'avoir recours à l'emprunt qui a un fort impact sur les charges bancaires. Il nous faut donc développer davantage les ouvertures de comptes et les placements.

Nos services, malgré des effectifs limités, sont performants grâce à un personnel compétent et impliqué. Comme pour les exercices précédents, ce professionnalisme a permis en 2024 de relever les grands défis liés aux évolutions réglementaires, notamment celui des virements instantanés.

Tous les ratios réglementaires sont respectés et nos procédures sont en conformité avec les attentes des autorités.

Notre établissement, plus de quatre fois centenaire, prouve à nouveau sa capacité d'adaptation tout en sauvegardant une autonomie totale de fonctionnement, ce qui constitue un atout majeur.

Je souhaite à nouveau souligner l'implication de nos administrateurs et surtout de notre Vice-Président, tant au niveau local qu'au niveau national où se joue l'avenir des Crédits Municipaux. Je lui suis reconnaissant, ainsi qu'à Madame le Maire, de sa confiance.

JD.FAEDDA

PATRIMOINE DE LA CCM



ETAT DU PERSONNEL



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ¹

¹ Les données monétaires sont exprimées en milliers d'euros sauf indication contraire.

PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CAISSE :

➤ Sur Avignon :

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon possède sur deux sites, en plein centre-ville, 820m² de bureaux :

- Le siège social, bâtiment de 600 m², sis 2 rue Viala, affecté également à l'accueil de la clientèle, a été acquis en pleine propriété en 1985 pour une valeur totale initiale de 684 969,90 €.
- D'autres bureaux d'une superficie de 220 m² situés Plan de Lunel, acquis en copropriété en 1991 au prix de 190 561,27 € abritent des bureaux de réception de la clientèle prêts personnels ainsi que la salle de réunion.

➤ Sur Carpentras :

L'établissement est propriétaire d'un immeuble sis au 38 avenue Wilson d'une surface de 150 m² acquis en 2002 au prix de 147 875,55 € et abritant l'agence de Carpentras.

➤ Sur Arles :

L'établissement s'est rendu acquéreur courant 2014, pour un prix de 300 000 euros d'une maison d'habitation de 140 m² sise 24 boulevard Émile Combes transformée en agence bancaire ouverte en janvier 2016.

ETAT DU PERSONNEL :

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon compte 28 agents inscrits à l'effectif au 31 décembre 2024, dont :

Effectifs rémunérés : 28 agents.

Effectifs utilisés : 26 agents.

Équivalent Temps Plein : 27.70

Comprenant :

- 26 agents de la fonction publique territoriale
- 2 agents contractuels relevant du régime général de droit public,

Répartition par grade du personnel :

- 1 cadre A+
- 4 cadres A (dont 3 titulaires et 1 non titulaire)
- 7 cadres B (tous titulaires)
- 16 cadres C (dont 1 non titulaire)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1) Les immobilisations

La règle de comptabilisation des actifs retenue est la méthode d'amortissement linéaire des immobilisations sur les durées d'usage.

Les durées d'amortissement sont fixées par délibération et sont conformes aux préconisations comptables et fiscales.

2) Opérations avec la clientèle

a) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont enregistrées comptablement par catégories de prêts et selon leur durée initiale. On distingue :

- deux catégories de prêts :

- Encours des créances saines accordées au taux du marché
- Encours des créances saines faisant l'objet d'un plan « commissions de surendettement » nettes de décote.

- trois durées initiales de remboursement :

- Intérieures à un an.
- Comprises entre un an et deux ans.
- Supérieures à deux ans.

b) Impayés :

L'évaluation du risque sur le capital dû est effectuée individuellement pour chacun des dossiers.

Le capital douteux au 31 décembre est provisionné en moyenne à **70% minimum**. Les créances rattachées sont provisionnées à 100 %. Il en ressort un taux global de couverture du risque supérieur à 70%.

Les impayés en capital sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Entièrement garantis par le commissaire-priseur (D 514-3 du COMOFI), ils ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non garantis, c'est-à-dire au-delà du 7^{ème} mois, sont provisionnés à 100%.

Les soldes débiteurs des comptes de dépôts à vue qui présentent des difficultés de régularisation sont enregistrés en compte de créances douteuses et provisionnés à hauteur de **100 %**.

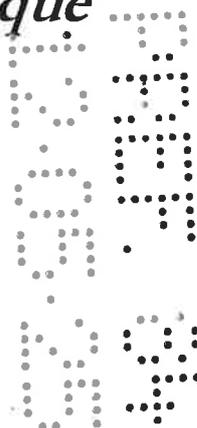
Par ailleurs, la Caisse a constitué un fonds pour risques bancaires généraux à partir d'une provision pour risques à moyen et long terme conformément à la réglementation bancaire. (C.R.B. 90-02).



BILAN de CLÔTURE

Comptabilité Publique

Exercice 2024





BILAN DE CLÔTURE – Comptabilité Publique

ACTIF

ART	LIBELLES	ACITF NET
201	PRIMES & FRAIS D'EMISSION	0,00
2013	Frais d'établissement et d'études	0
	Actif BRUT	0
2018	Amorti. des frais d'Ets.	
203	LOGICIELS	0
2030	Actif BRUT	203 697,92
2038	Amortissements des logiciels	-200697,92
208	Autres immobilisations incorporelles	43120,59
2080	Immobilisations incorporelles	0
2081	Certificats d'associés F.G.D.R.	43120,59
2100	TERRAIN	
212	Constructions	379154,13
2123	Actif BRUT	1 830 023,41
2128	Amorti. des constructions	-1 450 869,28
214	Matériel et outillage	105454,01
2140	Matériel hors informatique	
	Actif BRUT	592 173,36
2141	Matériel informatique	
	Actif BRUT	217 144,08
2148	Amorti. du mat. & outillage	-703 863,43
215	Matériel de transport	23 865,89
2150	Actif BRUT	53 911,48
2158	Amorti. du mat. de transport	-30 045,59
216	Autres immobilisations corporelles	
2160	Mobilier et mat. de bureau	
	Actif BRUT	246 702,14
2162	Agencements, aménagements et installations	
	Actif BRUT	1 731 314,34
2168	Amorti. autres immobilisations corporelles	-1 456 333,12
230	Immobilisations en cours	0,00
2300	Immobilisations corporelles	0,00
2301	Immobilisations incorporelles	0,00
261	Titres de participation	0,00
2611	Titres non-inscrits à la côte officielle	
2619	Provisions Titres de Participation	
27	Dépôts et cautionnements	27 202,48
270	Dépôts versés	27 202,48
275	Cautionnements versés	0,00
TOTAL CLASSE II		1 100 480,46

ART	LIBELLES	ACITF NET
410	EMPRUNTEURS / CREANCES	18 367 832,98
4103	Prêts personnels	18 301 240,17
4106	Autres crédits de trésorerie	
4108	Autres crédits	66 592,81
416	Capital à recevoir	280 572,28
4163	Prêts personnels	280 572,28
417	Capital non recouvré	30 319,15
4173	Prêts personnels	30 319,15
418	Créances rattachées	82 037,46
4183	Prêts personnels	82 037,46
419	Créances douteuses, litigieuses	343 456,63
4190	Créances douteuses ou litigieuses	1 287 192,63
4191	Créances rattachées douteuses ou litigieuses	93 702,98
4199	Prov. pour creances douteuses	-1037438,98
437	État, impôts sur les bénéfices	0
445	Autres chèques CCM à vue	0
456	Gages réquisitionnés	12 234,02
486	Charges payées ou comptabilisées d'avance	
4868	Autres charges payées d'avance	215 013,96
4861	Intérêts payés ou comptabilisés d'avance	0,00
488	Autres produits et intérêts à recevoir	94 129,67
4888	Autres produits à recevoir	94 129,67
489	Compte de régularisation	0
490	Produits bruts des ventes de gages	0
492	Paiements à imputer ou à régulariser	37163,38
4929	Autres paiements divers à imputer	37 163,38
TOTAL CLASSE IV		19 462 759,53

ART	LIBELLES	ACITF NET
510	PRETS SUR GAGES CORPORELS	15 207 209,73
5102	Prêts sur Gages Corporels	14 576 340,00
5103	Créances rattachées sur G.C.	630 869,73
540	ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES	9 620,28
5401	Chèques à recouvrer	9 620,28
550	TITRES DE PLACEMENT	00,00
560	BANQUE DE FRANCE	260 000,00
5601	Compte ordinaire	260 000,00
567	Comptes et prêts à terme	
5672	Comptes et prêts à terme	
5676	Créances rattachées prêts à terme	
568	TRESOR PUBLIC	299 668,93
5680	Compte ordinaire	299 668,93
569	AUTRES COMPTES	1 435 174,34
5690	Caisse compensatrice : CCM TOULON	62 133,47
5691	Compte ordinaire SOCIETE GENERALE	1 373 040,87
5693	Dépôts à Terme Établissement de crédit	0
570	CAISSE	237 738,85
5800	AVANCES AUX REGISSEURS (SIEGE)	200,00
TOTAL DE LA CLASSE V		17 449 612,13

TOTAL DE L'ACTIF	38 012 852,12
-------------------------	----------------------

PASSIF

ART	LIBELLES	PASSIF
105	FONDS DE DOTATION	9 504 738,56
1050	Dotation	914 694,10
1051	Excédents capitalisés	7 887 957,22
1052	Bonis capitalisés	699 556,59
1055	Subventions d'équipement	2 530,65
106	DONS ET LEGS	
111	RESERVE LIBRE	4 732,58
120	Report à nouveau	
155	Provisions pour risques et charges	
155	Provisions pour risques bancaires	
156	Provisions pour risques bancaires généraux	109 563,62
158	Provisions pour charges (Réserves)	
169	Emprunts pour investissements	20 032,35
TOTAL CLASSE I		9 639 067,11

ART	LIBELLES	PASSIF
500	EMPRUNTS ORGANISMES FINANCIERS	2 500 293,05
5001	Emprunts au jour le jour	0,00
5002	Emprunts à terme	2 500 293,05
5003	Emprunts obligataires	0,00
502	BONS DE CAISSE SUR FORMULES	0
5020	Bons de caisse sur formules	
5025	Dettes rattachées	
503	BONS DE CAISSE SUR RECUS	0
5030	Bons de caisse sur reçus	0
5035	Dettes rattachées	0
505	COMPTES DE DEPÔTS A VUE	8 924 350,68
5051	Dépôts sans intérêts -Clientèle	8 924 350,68
5058	Oppositions sur dépôts à vue	
506	COMPTES DE DEPÔTS A TERME	8 434 115,35
5060	Comptes de dépôts à terme Clients	8 273 580,10
5061	Dettes rattachées	160 535,25
5064	Certificats de dépôts négociables	
5065	Dettes rattachées	
507	COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	7 224 601,69
5070	Comptes sur livrets ordinaires	7 224 601,69
5079	Dettes rattachées sur comptes sur livrets	
540	ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES	5 973,97
5407	Comptes de la clientèle exigible après encaissement	5 973,97
543	Chèques provisionnés	827,45
582	Comptes de liaison	
TOTAL CLASSE V		27 090 162,19

ART	LIBELLES	PASSIF
400	Fournisseurs et entrepreneurs	94 380,65
406	Commissaires-priseurs	9 857,43
407	Fournisseurs retenues de garantie	0,00
409	Autres créanciers	3 914,64
4199	Provisions. Créances douteuses ou litigieuses	
425	Rémunérations dues au personnel	224,86
436	IMPÔTS, TAXES & Sommes recouvrables sur les Tiers	58 760,33
4360	Prélèvement forfaitaire libératoire	48 332,33
4361	Droit de timbres	0,00
4362	Plus-value sur vente de gages corporels	0,00
4369	Autres impôts	10 428,00
437	État, impôt sur les bénéfices	53 858,00
438	Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 809,00
445	Autres caisses de Crédit Municipal	
45	OPERATIONS SOCIALES ET DIVERSES	
455	Bonis à régler	122 710,57
4520	Opérations à caractère social	
4550	Bonis à régler/vente de gages corporels	
460	BONS DE CAISSE ECHUS A REMBOURSER	0,00
4600	Capital échus à rembourser	
4601	Intérêts échus à rembourser	
462	Dépôts cautionnements	0,00
463	ORGANISMES SOCIAUX	0
4631	Sécurité sociale	0
4632	CNRACL et IRCANTEC	
4636	Fonds de solidarité	
4637	Mutuelles	
464	LOCATAIRES ET AGENTS LOGES	0,00
465	REGLEMENTS DIVERS	103 087,04
4650	Reste à payer sur règlements par virement	
4651	Excédents de versement	76 697,81
4653	Sommes à reverser	0
4654	Cotisations perçues pour le cpte de tiers	26 389,23
4655	Excédents de caisse	
476	AUTRES CHARGES ET INTERETS A PAYER	630,48
4761	Intérêts des Emprunts pour Investissements	630,48
4763	Charges à payer Congés à payer	
4768	Autres charges à payer	
478	AUTRES PRODUITS PERÇUS D'AVANCE	406 752,00
4788	Autres produits perçus d'avance	406 752,00
490	PRODUITS SUR VENTES DE GAGES CORPORELS	0,00
491	ENCAISSEMENTS A IMPUTER OU A REGULARISER	112 063,21
4910	Encaissements non ventilés sur prêts	87 987,087
4916	Produits sur Gages Corporels	19637,26
4919	Autres Produits à imputer ou à régulariser	4 438,87
TOTAL CLASSE IV		973 048,21

RESULTAT DE L'EXERCICE	310 574,61
-------------------------------	-------------------

TOTAL DU PASSIF	38 012 852,12
------------------------	----------------------

Organisation générale :

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon assure directement la fonction de comité des risques.

Par délibération n°2021-030 du 12/10/2021 du Conseil d'Orientation et de Surveillance, l'organisation du dispositif de contrôle interne a été mise à jour, en conformité avec l'arrêté du 25 février 2021 :

Monsieur Jean Dominique Faedda, 1^{er} dirigeant effectif, a été nommé responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle périodique. Monsieur Philippe Blanc 2^{ème} dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. Les deux dirigeants effectifs participent activement et en continu aux contrôles permanents et périodiques organisés dans le cadre du plan de contrôle annuel.

Dans sa séance du 5 septembre 2023 (n°2023-017), le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé la nomination de Madame Laurence BERNARD en tant que Responsable de la fonction du risque et de la conformité, sous l'autorité des dirigeants effectifs. A ce titre elle sera également responsable du PUPA et de la mise en œuvre de DORA (confirmation par délibération 2024-002 du 23/01/2024).

Elle rend compte de l'exercice de ses missions à l'organe exécutif et l'alerte de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques. Ses travaux sont présentés périodiquement aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance. Elle peut participer aux séances du Conseil et rendre compte directement aux administrateurs.

Le contrôle périodique est confié depuis 2016, au cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers Advisory (PWC), sous le contrôle du Directeur général. Le mandat a été reconduit jusqu'en 2024 dans le cadre d'un appel d'offre groupé de plusieurs Caisses de Crédit Municipal passé en 2021. A partir de 2025, le nouveau marché a été attribué à EY.

L'organisation de la CCM, établissement public par ailleurs, est conçue de manière à garantir le maximum d'indépendance entre d'une part, les unités chargées de l'engagement, de la validation et du règlement des opérations et, d'autre part, le suivi des diligences liées aux missions de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle permanent prévoit la matérialisation des contrôles par service, visés par les différents intervenants et niveaux de contrôle et leur archivage par la direction.

ETATS FINANCIERS PUBLIABLES² & ANNEXE

SOMMAIRE

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES

- 1.1. Normes applicables et comparabilité
- 1.2. Format de présentation des états financiers
- 1.3. Principes et méthodes comptables
- 1.4 Principaux effets du changement de méthode comptable

2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

- 2.1. Risque de crédit
- 2.2. Risque de "marché"
- 2.3. Risque de liquidité et de financement
- 2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
- 2.5. Risques opérationnels
- 2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires
- 2.7. Le risque de non-conformité

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1. Produits et Charges d'intérêts
- 3.2. Commissions nettes
- 3.3. Charges générales d'exploitation
- 3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.
- 3.5. Coût du risque
- 3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs
- 3.7. L'impôt sur les sociétés

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

- 5.1. Caisse, Banque centrale
- 5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 5.3. Instruments dérivés de couverture
- 5.4. Actifs financiers disponibles à la vente
- 5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
- 5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers
- 5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
- 5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
- 5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
- 5.10. Capitaux propres
- 5.11. Couverture en besoin de liquidité

6. REMUNERATIONS ET SITUATION DU PERSONNEL

² Sauf indication particulière, les données financières sont exprimées en milliers d'euros.

- 6.1. *Détail des charges de personnel de la période*
- 6.2. *Effectif fin de période*
- 6.3. *Autres avantages sociaux*
- 6.4. *Rémunérations du dirigeant*
- 6.5. *rémunérations variables complémentaires*

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

- 7.1. *Engagements de garantie reçus*
- 7.2. *Engagements de financement donnés*

8. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

9. AUTRES INFORMATIONS

- 9.1. *Honoraires du commissariat aux comptes*
- 9.2. *Les comptes inactifs*
- 9.3. *Les indicateurs clés conformément aux exigences de communication financière*



PRESENTATION FINANCIERE DE L'ENTITE (en K€ sauf indication contraire)

ACTIF	Exercice 2023	Exercice 2024
Caisse, banques centrales, CCP	761	501
Effets publics et valeurs assimilées	0	
Créances sur les établissements de crédit	2242	1731
Créances sur la clientèle	30129	34349
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	
Actions et autres titres à revenu variable	0	
Participations et autres titres détenus à long terme	44	43
Parts dans les entreprises liées	0	
Crédit-bail et location avec option d'achat	0	
Location simple	0	
Immobilisations incorporelles	3	0
Immobilisations corporelles	1073	1030
Capital souscrit non versé	0	
Actions propres	0	
Autres actifs	38	40
Comptes de régularisation	314	319
TOTAL DE L'ACTIF	34604	38013

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2024
Banques centrales, CCP	0	
Dettes envers les établissements de crédit	1063	2521
Opérations avec la clientèle	22767	24589
Dettes représentées par un titre	0	
Autres passifs	766	542
Comptes de régularisation	388	431
Provisions pour risques et charges	0	
Dettes subordonnées	0	
Fonds pour risques bancaires généraux	110	110
Capital souscrit	9351	9504
Primes d'émission	0	
Provisions, Réserves	5	5
Écarts de réévaluation	0	
Provisions réglementées, subventions d'investissement	0	
Report à nouveau (+/-)	0	
Résultat de l'exercice (+/-)	154	311
TOTAL DU PASSIF	34604	38013

ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	426	419
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	14839	19946
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RESULTATS MODELE EN LISTE	Exercice 2023	Exercice 2024
Intérêts et produits assimilés	2423	2936
Intérêts et charges assimilés (+/-)	-214	-437
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	0	
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	0	
Produits sur opération de location simple	0	
Charges sur opération de location simple	0	
Revenus des titres à revenus variables	71	0
Commissions (produits +)	842	885
Commissions (charges -)	-21	-30
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	0	
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)	0	
Autres produits d'exploitation bancaire	122	144
Autres charges d'exploitation bancaire (+/-)	-218	-271
Produit net bancaire	3005	3227

COMPTE DE RESULTATS (Suite)	Exercice 2023	Exercice 2024
Charges générales d'exploitation	-2377	-2445
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations incorporelles et corporelles.	-151	-156
Résultat Brut d'Exploitation	477	626
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-199	-147
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-199	-147
Résultat d'exploitation	278	479
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	+2,6	+11
Résultat courant avant impôt	281	490
Résultat exceptionnel (+/-)	-81	-81
Impôts sur les bénéfices	-46	-98
Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	0	0
RESULTAT NET	154	311

Signature du Directeur Général

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale. Son activité se développe sur deux axes distincts.

Une activité monopolistique : le prêt sur gage corporel, à caractère social. Ce service est proposé dans le Vaucluse (Avignon siège et Agence de Carpentras), sur la Drôme (Agence de Valence) et les Bouches du Rhône (Agence d'Arles).

Une activité concurrentielle : l'activité bancaire qui peut s'étendre aux départements limitrophes et au-delà : comptes à vue, placements, prêts personnels et produits annexes.

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est assujettie au code monétaire et financier. Elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et présente ses comptes annuels, certifiés par un Commissaire aux Comptes, conformément à la réglementation.

Les Caisses de Crédit Municipal sont entre-autre, assujetties à une réglementation qui leur est propre notamment les articles L514-1 et suivants et D 514-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Elles sont administrées par un Directeur, sous le contrôle d'un Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Directeur est nommé par le Maire de la commune où la Caisse a son siège, après avis du Conseil d'Orientation et de Surveillance

L'organe exécutif de l'établissement est composé de deux dirigeants effectifs en vertu du code Monétaire et Financier et de la directive européenne 2013/36/08 :

Le Directeur Général – Responsable légal et autorité territoriale de l'établissement

Le Directeur Général Adjoint (délibération n°2016/016)

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est composé du maire de la "commune siège" de l'établissement, président de droit, et, en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal de la "commune siège" de l'établissement et de membres nommés par le maire de la "commune siège" de l'établissement en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire. Il définit les orientations générales ainsi que les règles d'organisation de la Caisse de Crédit Municipal et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement par le directeur.

Un décret en Conseil d'État fixe les autres domaines de compétence du Conseil d'Orientation et de Surveillance ainsi que les catégories d'opérations autres que les actes de gestion courante dont la conclusion est subordonnée à son autorisation préalable.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance veille au respect des réglementations générales de la profession bancaire et des dispositions législatives et réglementaires applicables aux Caisses de Crédit Municipal. À cette fin, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'alinéa 8 de l'article L514-2 du COMOFI précise que la commune où la Caisse a son siège est considérée comme l'actionnaire ou le sociétaire unique de l'établissement pour l'application des dispositions de l'article L511-42 du code monétaire et financier.



1.1. Normes applicables et comparabilité

En tant qu'établissement public, la comptabilité est tenue par un agent comptable public et les comptes sont soumis au contrôle de la Direction Départementale des Finances Publiques de Vaucluse et de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'établissement respecte les délais de paiement des dettes fournisseurs conformément au décret 2013-269 du 29 mars 2013. Le montant du solde des dettes fournisseurs s'élève à 94K€ au 31 décembre 2024 (il était de 259K€ au 31 décembre 2023).

1.2. Format de présentation des états financiers

Les comptes font l'objet d'une double présentation liée à son statut d'établissement public et d'établissement de crédit soumis à la loi bancaire.

Le rapport publiable de l'exercice est consultable sur rendez-vous, au siège de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon sis 2, rue Viala à Avignon 84000.

1.3. Principes et méthodes comptables

Établissement Public Administratif, les principes et les méthodes comptables sont régis par une instruction codifiée 206 CM de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

En tant qu'établissement de crédit admis dans la loi bancaire, la Caisse d'Avignon est soumise au code monétaire et financier.

Sa comptabilité est adaptée aux exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les comptes sont établis selon les règles prescrites par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au J.O. du 31 décembre 2014.

Les excédents constatés en fin d'exercice sont présentés au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Le résultat approuvé est affecté par l'assemblée délibérante conformément aux règles applicables aux Crédits Municipaux.

1.4. Principaux effets du changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable, ni de présentation des présents documents.

2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

2.1. Risque de crédit

Les créances douteuses sont réparties en deux sous comptes. D'une part, les créances productives et d'autre part, l'ensemble des créances non productives. Sont inscrits en créances douteuses compromises, tous les dossiers pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée. Notre qualité d'établissement public administratif nous autorise l'émission directe et immédiate des titres exécutoires sans l'intervention d'un juge, ce qui explique l'importance de la part des créances compromises par rapport à l'encours total.

Le risque est évalué dossier par dossier. L'encours douteux (capital + créances rattachées) au 31 décembre est couvert par des provisions à hauteur de 75%. Les intérêts et les frais générés par l'encours douteux lors de l'appel d'échéances, sont enregistrés en créances douteuses à l'actif du bilan et provisionnés à 100%.

Les créances irrécouvrables sont provisionnées à 100% et présentées au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Elles sont admises en non-valeur par délibération et enregistrées en pertes exceptionnelles sur l'exercice.

2.2. Risque de "marché"

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés auxquels la CCMA n'est pas soumise.

Toutefois, l'activité des prêts sur gages la soumet aux risques de variation du cours de l'or. En effet, un effondrement du cours pourrait entraîner des impayés en raison des pertes probables lors des ventes aux enchères. Néanmoins, ces pertes seraient entièrement couvertes par le commissaire-priseur sauf dérogation expresse du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le montant prêté au gramme d'or est mis à jour régulièrement en fonction des fluctuations du cours de l'or.

2.3. Risque de liquidité et de financement

De par la loi de 92-518 du 15 juin 1992, la Mairie de la ville d'Avignon garantit la totalité des dettes financières de la CCMA.

L'établissement exerce un suivi régulier de la liquidité afin notamment de respecter les ratios réglementaires. En 2024 compte tenu de la forte activité de prêts, les besoins de financement ont été couverts par emprunts à court terme auprès du Crédit Municipal de Dijon.

Aucun emprunt dit "toxique" n'a été souscrit par l'établissement.

2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Aucun instrument financier n'est utilisé dans le cadre d'une relation de couverture.

2.5. Risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire la CCMA est soumise au respect des ratios "COREP". Le risque opérationnel est pris en compte par le service de contrôle des risques dans le cadre du contrôle permanent.

2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

	N-1	Année N
DOTATION INITIALE	915	915
EXCEDENTS CAPITALISÉS	7765	7888
BONIS PRESCRITS	668	699
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	2	2
CAPITAL SOUSCRIT	9350	9504
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
PROVISIONS RESERVEES	5	5
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	110	110
PROVISIONS REGLEMENTEES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0	0
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	9465	9619

Ratios réglementaires au 31 décembre :

	2023	2024
Coussin de conservation de fonds propres (dont coussin contracyclique)	880 676	1 143 853
Ratio Levier	26,08%	24,21%
Ratio C.E.T. 1	31,98%	29,24%
Ratio N.S.F.R.	134,08%	131,29%
Ratio de Liquidité	239,21%	151,31%

2.7. Le risque de non-conformité :

Le responsable de la conformité vérifie si les exigences réglementaires applicables sont respectées, ainsi que la clarté de l'information délivrée à la clientèle et la conformité des produits et services commercialisés par l'établissement.

3.1. Produits et Charges d'intérêts

	2023		2024	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Sur opérations avec les établissements de crédit	60	26	50	82
Sur opérations avec la clientèle	2363	188	2884	355

3.2. Commissions nettes

Libellés	2023			2024		
	PRODUITS	CHARGES	NETTES	PRODUITS	CHARGES	NETTES
Commissions sur prêts	539	21	518	592	30	562
Autres commissions	303	0	303	293	0	293
Totaux	842	21	821	885	30	855

3.3. Charges générales d'exploitation

	2023	2024
Frais de personnel	1861	1808
Autres frais	516	637
TOTAL des charges	2377	2445

Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire

Autres produits d'exploitation bancaire	2023	2024
Charges refacturés	65	68
Produits divers d'exploitation bancaire	57	77
Total	122	145

Autres charges d'exploitation bancaire	2023	2024
Charges sur prestation Services Financiers	2	4
Charges diverses d'exploitation bancaire	215	267
Total	218	271

3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

L'actif immobilisé est amorti linéairement sur les durées réelles d'utilisation.

	2023	2024
Dotation aux amortissements	151	155
Dotation aux provisions	0	0
TOTAL des charges	151	155

3.5. Coût du risque

Le risque sur prêt personnel est évalué dossier par dossier. Le coût du risque cumule à la fois les dotations et reprises de provisions, la décote enregistrée sur les dossiers faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement ainsi que les pertes et recouvrements sur créances irrécouvrables passées en "non-valeur".

Les impayés en capital de plus de trois mois constatés sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Ils sont entièrement garantis par le commissaire-priseur et ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non couverts (au-delà du 7^e mois) sont provisionnés à 100%.

	2023		2024	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Provisions pour créances douteuses des prêts personnels	413	218	342	237
Provisions pour créances douteuses des prêts sur Gages	123	124	87	77
Provisions pour créances douteuses des comptes à vue	50	52	11	23
Coût de la décote prêts restructurés BDF	15	0	21	0
Créances irrécouvrables passées en perte	81	81	36	36
Recouvrement exceptionnel après admission en non-valeur	0	0	25	2
Totaux	682	475	522	375

3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs

Pas d'opération sur cet exercice

3.7. Impôt sur les sociétés

Dépenses globales non déductibles fiscalement :

Nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du code général des impôts et que l'établissement bénéficie d'une imposition à taux réduit autorisée par la DGFIP de Vaucluse.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement de crédit et d'aide sociale. Son agrément lui permet la gestion des fonds des personnes physiques et morales et la mise à leur disposition des moyens de paiement ainsi que la réalisation des opérations connexes, conformément à l'article L.311-2 du code monétaire et financier. Elle est autorisée à octroyer des crédits aux personnes physiques ainsi qu'à des établissements publics locaux et à des associations régies par la loi de 1901. Elle détient le monopole du prêt sur gages corporels. Elle peut en outre, réaliser toutes opérations avec les établissements de crédit.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1. Caisse, Banque centrale :

	Exercice N-1	Exercice N
Caisse	486	238
Billets & Monnaie	486	238
Banque de France	268	260

5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

La CCMA ne détient aucun titre de transaction.

5.3. Instruments dérivés de couverture

La CCMA ne détient aucun instrument de couverture.

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La CCMA ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

Créances sur établissements de crédit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice N-1	N
Comptes à vue Ets. de Crédits	2242	1731
Prêt Ets. de Crédits	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Total	2 242	1731

5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

Créances faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement : Ces emplois sont reclassés nets de décote à l'actif du bilan dans une sous-catégorie de l'encours sain.

La décote constatée au jour du plan est enregistrée en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie de la créance dans la marge d'intérêt. Lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances prévues, les emplois concernés sont déclassés en encours douteux compromis dès le premier incident. La décote résiduelle est alors reprise pour être remplacée par une provision pour créance douteuse.

5.7. Emprunts et dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon peut financer une partie de son activité au moyen d'emprunts interbancaires à taux amortis sur une durée moyenne de 5 ans. Cependant, la dette au 31 décembre correspond uniquement à des emprunts pour investissements.

Établissements de crédit

	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
Comptes & Emprunts Ets. de Crédit	1 062	2520
Valeurs données en pension	0	0
Dettes rattachées	1	1
Total	1 063	2 521

Clientèle:

	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
Comptes ordinaires créditeurs	9773	8930
Comptes sur livrets	7769	7225
Comptes créditeurs à terme	5065	8274
Bons de caisse	108	0
Dettes rattachées	52	160
Autres sommes dues	0	0
Total	22767	24589

Le poste "Autres sommes dues" anciennement inscrit en compte de régularisation PASSIF est inscrit à compter de cet exercice en complément du poste des opérations avec la clientèle.

5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Néant – Aucun titre ni obligation ne sont détenus par la CCMA

5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subo. données

Les Bons de Caisse historiquement inscrits dans la rubrique des « Dettes représentées par un titre » sont détenus par les clients du Crédit Municipal au même titre que les comptes créditeurs et les comptes d'épargne à régime spécial. Faisant partie des opérations avec la clientèle conformément à la réglementation, les bons de caisse constituent des fonds reçus du public au sens du L. 312-2 du COMOFI. Par conséquent, à compter de l'arrêté 2017, l'encours « Bons de Caisses » est inclus au poste des opérations avec la clientèle. L'établissement a décidé d'arrêter la distribution des bons de caisse à compter de 2020 mais les clients détenteurs peuvent renouveler ceux qu'ils détiennent et arrivent à échéance dans les mois et années à venir.

5.10. Capitaux propres

En tant qu'Établissements Publics Administratifs, les Caisses de Crédit Municipal ne peuvent augmenter leurs capitaux propres que par la capitalisation de leurs excédents.

Cette décision annuelle est engagée par délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance (voir le point 2.6 de la présente annexe).

5.11. Couverture en besoin de liquidité

Compte tenu des obligations réglementaires, de la constitution d'un coussin de liquidité et du plafonnement des entrées de trésorerie, la CCM d'Avignon dépose des fonds en Banque de France afin de constituer de la liquidité qualifiée de haute qualité. Le CMA déclare un ratio de liquidité au-delà de 100% (voir le point 2.6 du présent document).

6. REMUNERATIONS, AVANTAGES et SITUATION AU PERSONNEL

6.1. Charges de personnel de la période :

	2023	2024
Salaires	1213	1198
Charges sociales	488	452
- dont prestations sociales	31	48
Impôts taxes et versements assimilés	160	158
CHARGES DE PERSONNEL	1861	1808

6.2. Effectif fin de période

	SITUATION AU 31/12/2023		SITUATION AU 31/12/2024	
	Total	EQPT	Total	EQPT
Fonctionnaires	28	27,50	26	25,70
Contractuels	2	2	2	2
Apprentis	0	0	0	0
TOTAL	30	29,50	28	27,70

6.3. Autres avantages sociaux

Les rémunérations des agents sont strictement encadrées par le statut de la Fonction Publique Territoriale. Le personnel perçoit un traitement indiciaire ainsi que des rémunérations accessoires variables mais dans un cadre restreint.

Les rémunérations des agents commerciaux ne connaissent que des différences minimales entre elles.

Les activités du personnel n'ont aucune incidence significative sur le profil risque de l'entreprise au sens de l'article 277 XI de l'arrêté du 3 novembre 2014.

6.4. Rémunérations du dirigeant

La rémunération et les indemnités accessoires du Directeur sont fixes et décidées par l'organe délibérant en fonction des textes en vigueur applicables aux emplois de direction dans la fonction publique territoriale.

6.5. Rémunérations variables complémentaires

Conformément aux textes réglementant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux (RIFSETP), une part variable peut être attribuée au personnel à l'issue de l'entretien professionnel d'évaluation.

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

7.1. Engagements de garantie reçus

Les engagements de garantie comprennent le montant des prêts assurés par la CEGC et la valeur estimée des gages nantis.

7.2. Engagements de financement donnés

Ce poste enregistre la part non utilisée des découverts bancaires autorisés par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon au profit de sa clientèle de particuliers.

8. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture des comptes n'a d'impact sur les comptes de l'exercice 2024.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Honoraires Commissariat aux Comptes

Montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

- Les honoraires facturés en 2024 au titre du contrôle légal des comptes sont de **10 K€** ttc.

9.2. Les comptes inactifs

Dans le cadre de nos obligations, Loi dite Loi Eckert n°2014-617, nous devons publier annuellement le nombre de comptes inactifs tenus dans nos livres, le montant total des avoirs inscrits sur ces comptes, ainsi que le nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Comptes inactifs et montant des avoirs et dépôts au sens de la loi Eckert³ de l'exercice 2024 :

- 1 compte inactif ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'année 2024.
- Comptes inactifs et montant, dans nos livres au 31/12/2024 : 43 comptes – montant 10 106,96 Euros

9.3. Les indicateurs clés conformément aux exigences de communication financière (KM1, art. 447)

Voir tableau

³ Sont considérés comme comptes bancaires inactifs au sens de la Loi Eckert les comptes bancaires n'ayant fait l'objet d'aucune opération (hors inscription d'intérêts et débit par l'établissement teneur de compte de frais et commissions de toute nature) à l'issue d'une période de douze mois et ceux pour lesquels le titulaire desdits comptes ne s'est pas manifesté sous quelque forme que ce soit au cours de la même période.

**INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BALE III
DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
ELEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024**

Eléments au 31 décembre 2024

		31/12/2023	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9 387	9 381	9 541	9 538	9 556
2	Fonds propres de catégorie 1	9 387	9 381	9 541	9 538	9 556
3	Fonds propres totaux	9 387	9 381	9 541	9 538	9 556
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	29 356	30 026	30 804	31 809	32 682
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	31,98%	31,24%	30,97%	29,99%	29,24%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	31,98%	31,24%	30,97%	29,99%	29,24%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	31,98%	31,24%	30,97%	29,99%	29,24%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %)	-	-	-	-	-
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres catégorie 1 (%)	-	-	-	-	-
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
EU 10a	Coussin pour les établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	23,98%	23,34%	22,97%	21,99%	21,24%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale (Bilan & hors bilan)	36 000	37 411	38 023	38 438	39 469
14	Ratio de levier (%)	26,08%	25,89%	25,09%	24,81%	24,21%
Exigences des fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigence de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14e	Exigence de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	638	465	457	511	372
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	1 066	1 122	1 056	977	983
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 869	2 908	2 880	3 197	3 320
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	267	280	264	244	246
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	239,21%	165,79%	172,96%	209,01%	151,31%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	20 741	21 371	21 754	21 556	22 472
19	Financement stable requis total	15 469	16 065	16 302	16 579	17 117
20	Nsf	134,08%	133,03%	133,45%	130,02%	131,29%